

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 février 2024**

Date de convocation : vendredi 9 février 2024

Délibération n° CC\_2024\_35  
Nomenclature : 1.1.28Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 51

Votants : 55

Pouvoirs :

M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M.  
Alexandre GRENOT à M. Eric PANNAUD, M.  
Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,  
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar  
BERDAI

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET** : Autorisation de signer le marché  
"Acquisition, livraison, mise en service et  
maintenance de systèmes d'impression  
multifonction noir et blanc et couleurs"

Le 15 février 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Amanda LESPINASSE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Daniel MANDIN, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : Mme Amanda LESPINASSE**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle qu'au vu des similitudes des besoins, Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, la Ville de Saintes et le Centre communal d'Action Sociale, des perspectives d'économie financière et de l'homogénéité de gestion en découlant, il est apparu opportun de constituer un groupement de commande pour l'acquisition et la maintenance de photocopieur.

Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, en tant que coordonnateur du groupement, a lancé une consultation pour l'acquisition et la maintenance de photocopieur sous la forme d'un appel d'offre

ouvert (envoi de l'avis de publicité le 29 septembre 2023).

Le présent marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 150 000 € H.T sur la durée du marché (reconductions comprises) pour la ville de Saintes, sans montant minimum et avec un montant maximum de 250 000 € H.T sur la durée du marché (reconductions comprises) pour Saintes - Grandes Rives - L'Agglo et sans montant minimum et avec un montant maximum de 30 000 € H.T sur la durée du marché (reconductions comprises) pour le Centre Communal d'Action Sociale de Saintes.

La commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le marché à l'entreprise RICOH - Parc Icade Paris Orly Rungis 7/9 Avenue Robert Schuman 94 510 RUNGIS pour un montant de 175 654.55 € en investissement.

#### **Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023-174 en date du 27 septembre 2023 portant délégation du Conseil au Président et notamment le point n°4, qui permet au Président de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation à l'exception de la décision de signer des marchés et les accords-cadres, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées prévus par les textes en vigueur pour les marchés publics de fournitures et services et supérieur à 2 000 000 € H.T pour les marchés publics de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans incidence financière ou avec une incidence financière limitée en cas d'augmentation à 5 % du montant global du marché initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la délibération n°2023-34 du Bureau Communautaire en date du 11 septembre 2023, transmise au contrôle de légalité le 20 septembre 2023, relative à la convention constitutive du groupement de commande : Acquisition et maintenance de photocopieurs,

Considérant que la délégation au Président n'est consentie que pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation à l'exception de la décision de signer les marchés et les accords-cadres, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées prévus par les textes en vigueur pour les marchés publics de fournitures et services et supérieur à 2 000 000 € H.T pour les marchés publics de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans incidence financière ou avec une incidence financière limitée en cas d'augmentation à 5 % du montant global du marché initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le marché relatif à l'acquisition, livraison, mise en service et maintenance de système d'impression multifonction noir et blanc et couleurs, est d'un montant supérieur au seuil susvisé,

Considérant que Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, en tant que coordonnateur du groupement de commande, a lancé une consultation pour l'acquisition, livraison, mise en service et maintenance de système d'impression multifonction noir et blanc et couleurs sous la forme d'un appel d'offre ouvert (envoi de l'avis de publicité le 29 septembre 2023),

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le marché à l'entreprise RICOH - Parc Icade Paris Orly Rungis 7/9 Avenue Robert Schuman 94 510 RUNGIS pour un montant de 175 654.55€ en investissement,

Considérant qu'il convient d'acter la signature du marché,

#### **Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le marché et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise RICOH - Parc Icade Paris Orly Rungis 7/9 Avenue Robert Schuman 94 510 RUNGIS pour un montant de 175 654.55€ en investissement, sans montant minimum et avec un montant maximum de 150 000 € HT sur la durée du marché (reconductions comprises) pour la ville de Saintes, sans montant minimum et avec un montant maximum de 250 000 € HT sur la durée du marché (reconductions comprises) pour Saintes - Grandes Rives - L'Agglo et sans montant minimum et avec un montant maximum de 30 000 € HT sur la durée du marché (reconductions comprises) pour le Centre Communal d'Action Sociale de Saintes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de cette proposition par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Amanda LESPINASSE



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.